29 avril 2022

Cet aperçu hebdomadaire des conversations et rumeurs autour de la COVID-19 au Mali a pour objectif d'informer les intervenants communautaires des tendances observées.

" Si une personne souffre d'une autre maladie, elle ne peut pas faire le vaccin de la Covid-19. "

Qu'en est-il

- Les personnes vivant avec des comorbidités ou atteintes d'une autre maladie préexistante ainsi que celles ayant un système immunitaire affaibli présentent un risque élevé de complications (hospitalisation et décès) en cas d'infection au coronavirus causant la COVID-19. Il est donc recommandé qu'elles se vaccinent pour mieux se protéger et éviter les formes graves de la maladie.
- Seul un avis médical peut déterminer si une personne souffrant d'une autre maladie n'est pas éligible à se faire vacciner. En cas de doute, consultez un agent de santé communautaire ou personnel de santé dans les structures de santé comme les CSREF ou les CSCOM pour recevoir de l'information appropriée selon votre état de santé. Vous pouvez aussi appeler gratuitement le numéro 36061 pour recevoir de l'information sur la COVID-19 et la vaccination.

Recommandations

Pour le personnel de santé et auxiliaires (ASC et relais communautaire), multiplier les activités de discussions, les visites à domicile, les ateliers de parole ou encore les journées portes ouvertes afin d'informer régulièrement les communautés sur la pandémie et les vaccins (type, fonctionnement et effets secondaires), répondre à leurs préoccupations et limiter les impacts possibles de certains comportements qui pourraient mettre à risque les personnes.

Pour les intervenants terrain, aller à la rencontre des déplacés internes pour établir/renforcer des liens de proximité et comprendre leurs besoins. Adapter davantage vos interventions aux demandes spécifiques des déplacés internes et orientez-les vers des ressources adéquates et accessibles.

Rooted in Trust

" Paraît-il que la covid19 n'est pas une maladie des musulmans, puisqu'ils prennent les ablutions 5 fois par jour chose qui peut éliminer le virus."

Qu'en est-il ?

- Des perceptions autour des ablutions journalières pourraient laisser suggérer que cette pratique religieuse est suffisante et protège les fidèles musulmans de la COVID-19.
- Le coronavirus se contracte à travers les gouttelettes de salive et/ou en touchant des objets ou des surfaces contaminés et qu'on porte ensuite les mains au visage (bouche, yeux et nez). Il est donc important de se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon pendant 30 secondes, en frottant les ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains et entre les doigts.
- Selon l'OMS, le lavage des mains avec de l'eau et du savon est un geste d'hygiène prévenant la propagation des virus et qui a permis de sauver des millions de vies ces dernières années contre de nombreuses infections. En l'absence d'eau et de savon, une solution hydroalcoolique peut aussi être utilisée si accessible.

Recommandation

- Atteindre les communautés là où elles sont les plus présentes. S'engager davantage auprès des communautés de foi en mettant en place des groupes d'écoute dans les espaces religieux, comme les mosquées et les églises, en encourageant le dialogue qui peut aboutir à une compréhension nuancée des préoccupations de ces communautés concernant les mesures préventives et les vaccins.

Rooted in Trust

Internews
Local voices. Global change.